

CONFERENCE NATIONALE DES PRESIDENTS DE TRIBUNAUX JUDICIAIRES



CONFERENCE NATIONALE DES PROCUREURS DE LA RÉPUBLIQUE



Le 26 novembre 2021

Le président de la CNPTJ et
Le président de la CNPR

à

M. Eric DUPOND-MORETTI
Garde des Sceaux, ministre de la
Justice

Monsieur le garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Depuis quelques jours, le cours normal de la vie de nos juridictions est chamboulé par la vague de réactions suscitées par la tribune dite « des 3000 ».

Il ne nous appartient naturellement pas d'évoquer le drame individuel qui se trouve à la genèse de ce mouvement. Sa complexité et sa gravité échappent nécessairement à celles et ceux qui ne jouissent pas d'une connaissance approfondie des personnes et des faits.

Nous ne connaissons en revanche que trop bien ce que cette tribune dit de la réalité de nos juridictions et du quotidien de nos fonctions, de juges et de parquetiers.

Certes, nous ne voulons pas oublier ou passer sous silence les moyens supplémentaires dont le Gouvernement nous a dotés depuis quelques mois. Ces « sucres rapides » ont été appréciés pour ce qu'ils sont : des renforts précieux, rapides et effectifs, mais aussi des moyens déployés avec le recours à des statuts précaires permettant, dès lors, de douter de leur pérennité.

Surtout, ces moyens ont été déployés, au pénal, à la condition que les parquets déploient de nouvelles initiatives et mettent en œuvre, au titre de la « Justice de proximité », des bonnes pratiques innovantes c'est-à-dire, concrètement, de nouvelles missions ; au civil, dans le seul but de contribuer à résorber des stocks de nombreuses procédures en cours.

Le constat s'impose dès lors que si ces moyens nous sont indispensables, ils ne peuvent suffire à combler le manque abyssal de moyens dont souffre l'Institution judiciaire française depuis tant d'années, l'état des lieux ayant été largement, et depuis fort longtemps, objectivé, notamment, par le Conseil de l'Europe (CEPEJ).

Certes, il nous est souvent opposé que des décennies de sous dotation budgétaire ne peuvent être rattrapées en quelques mois ou en quelques années.

Pour autant, face à ce constat, celles et ceux qui font vivre l'institution ne peuvent-ils pas légitimement espérer de l'exécutif et du Parlement, qu'à défaut d'un accroissement substantiel et immédiat de leurs moyens, l'on puisse s'accorder sur une vraie pause dans les réformes permanentes entrées en vigueur sans les moyens humains et techniques nécessaires ou suffisants et dans l'accroissement continu des exigences technocratiques ?

Vous savez que si les moyens de notre institution sont notoirement très insuffisants, contrairement à une idée reçue et injustement relayée dans le débat public, les juridictions judiciaires figurent au rang des institutions publiques qui absorbent le plus de réformes et de mutations incessantes.

Nous faisons nôtres toutes les préoccupations que les chefs de cour vous ont partagées dans leur correspondance en date du 25 novembre 2021.

Ainsi, nous paraît-il utile de confirmer le mal être de nos équipes - magistrats, greffiers et personnels de justice – ainsi que leurs interrogations sur le sens de leurs fonctions, l'épuisement de tous face à la masse, l'exaspération collective face à des outils informatiques qui ne sont pas à la hauteur des enjeux, la sidération de chacun suscitée par la vitesse à laquelle s'enchaînent réformes, évolutions normatives, circulaires, questionnaires, évaluations...

Dans le même temps, comment admettre que des réflexions indispensables au meilleur fonctionnement du corps de la magistrature, comme l'évaluation de la charge de travail des magistrats, paraissent ne jamais devoir voir le jour, même après plus de dix années de travaux ?

Au parquet, comme au siège, nous avons besoin, non pas seulement d'assistance renforcée pour les magistrats, mais de plus de collègues afin de rattraper – un peu – le retard qui est celui de la France par rapport aux référentiels et standards européens ; d'une véritable pause dans les réformes afin de pouvoir œuvrer en étant certains de la règle de droit et de sa pérennité ; d'une professionnalisation de l'équipe autour des chefs de juridictions afin que les exigences croissantes en terme de management, d'animation des politiques publiques et judiciaires ainsi que de traitement des demandes sans cesse croissantes de l'administration centrale soient prises en compte à la mesure des enjeux.

Enfin, Monsieur le ministre, les magistrats, greffiers et personnels de justice ont besoin d'être reconnus pour ce qu'ils sont et ce qu'ils font. Pourquoi est-il si rarement dit que notre institution réalise l'impossible malgré un manque criant de moyens ? Pourquoi notre intégrité et notre impartialité sont-elles si souvent livrées en pâture dans les médias sans nuance ni contradiction dans un « Justice bashing » qu'il apparaît urgent de faire cesser ? Pourquoi l'exigence qui est la nôtre du respect dû à l'institution est-elle si souvent discréditée et tournée en dérision en étant taxée de « corporatisme » ?

Pourquoi, alors que nous en avons collectivement l'occasion unique, les conditions de travail sont-elles si absentes de la réflexion engagée dans le cadre des Etats généraux de la justice ?

Notre volonté de servir nos concitoyens en accomplissant les missions qui sont les nôtres demeure le fondement de notre engagement quotidien, mais il vous faut mesurer, Monsieur le ministre, l'ampleur du désarroi et la profondeur de l'épuisement de nos collègues dans un déni que personne ne souhaite plus taire ni voir tu.

Les magistrats et fonctionnaires de justice ont l'ardent désir de contribuer à restaurer ce qui doit l'être. Mais il convient, pour ce faire, qu'ils jouissent de la confiance, de la reconnaissance et des moyens à la hauteur de la responsabilité que la République leur confie.


Nous vous prions de croire, Monsieur le garde des Sceaux, en l'assurance de notre haute considération.

Eric MATHAIS



Président de la CNPR

Benjamin DEPARIS



Président de la CNPTJ